

Commune de DOUAINES

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 14 octobre 2015

Étaient présents :

Mme Catherine COUÂNON, Maire

MM Bernard UGUEN, Vincent LEROY, Ulric SERRANO, adjoints

Philippe UHGETTO, Sandrine PRUNIER BOSSION, , Jean-Louis GUETTARD, Michel LE MORVAN

Absent excusé : Philippe MARIE, Dominique TIRON

* * * *

M. Ulric SERRANO a été désigné secrétaire de séance.

Concernant le compte-rendu du dernier conseil municipal, Jean-Louis GUETTARD signale que ses paroles n'ont pas été retranscrites concernant sa réflexion sur la note diffusée auprès des personnes du 3^e âge « le partage entre les anciens et les jeunes ». En fait ce qui a été demandé aux anciens, c'est de faire un choix entre le colis et le repas. Aucune autre observation n'a été formulée.

CAPE

✓ **COFIL (Comité de pilotage du développement du Normandie Parc)**

Madame le Maire s'est rendue à la réunion du 18 septembre 2015 à Vernon avec Ulric SERRANO sur le Projet de Village de Marques.

Différents points ont été abordés :

- La présentation des clusters de la CCI et de la CMA
- L'Etat d'avancement du projet de village des marques
- Point sur les recours contre la CNAC

- Concernant le premier point, 3 pôles sont identifiés :

1. *ECOLAND (matériaux de construction –éco-construction)*
2. *VOITURE PASSION (Expos clubs de voitures)*
3. *VILLAGE D'ARTISANS*

Une enquête sur les différents besoins tant qualitatif, quantitatif et financier sont à l'étude. - -
Sur le 2^e point, l'ordre de service désignant l'architecte a été fait, les différents services seront présentés au cours de la prochaine réunion.

- Et sur le dernier point concernant les recours, un rendu de jugement devrait avoir lieu en 2016.

✓ **Compétence « SANTE » du territoire communautaire**

La CAPE nous adresse la délibération prise par le conseil communautaire le 1^{er} octobre 2015 concernant la prise de compétence « Santé » c'est maintenant aux 41 communes de la CAPE de se prononcer dans un délai de 3 mois sur cette délibération !

Depuis avril 2014, la CAPE a initié une réflexion en faveur de la santé et du bien-être, visant à améliorer la prise en charge globale et continue de la santé des habitants sur son territoire. Différents diagnostics de l'observatoire régional de santé montrent d'une part, le caractère fortement déficitaire de l'offre de soin de premier recours et d'autre part des déterminants sociaux et des données de santé de la population préoccupants.

C'est pourquoi, les statuts de la communauté d'agglomération doivent être modifiés par la création d'un bloc de compétence intitulé « Santé d'intérêt communautaire ».

- Sandrine PRUNIER BOSSION réagit en disant que la CAPE ne nous donne pas le choix !

Le Conseil Municipal ne souhaite pas prendre une décision ce jour, cette délibération sera représentée lors du prochain conseil.

✓ **EAU ET ASSAINISSEMENT**

Une réunion s'est déroulée le 25 septembre 2015 au siège de la CAPE . Un groupe de travail va être désigné pour travailler

Une campagne de réhabilitation d'installations d'assainissement devait avoir lieu, mais pour des problèmes de subvention de l'Agence de l'Eau cela ne pourra pas se faire en 2015.

✓ **THERMOGRAPHIE DES BÂTIMENTS**

Une réunion publique s'est tenue le jeudi 8 octobre 2015 à Vernon, salle Philippe-Auguste, pour aborder les avantages de l'outil quand il est utilisé dans le cadre d'un projet de rénovation énergétique.

✓ **C.I.L. (Conférence Intercommunale du Logement)**

Une séance plénière s'est déroulée le 7 octobre 2015 afin de préciser le contenu de la convention intercommunale d'équilibre territorial devant être annexée avant la fin de l'année au Contrat de ville.

✓ **S.C.O.T. – Projet de modification du Schéma de Cohérence Territoriale**

En date du 17 octobre 2011, la CAPE a adopté son SCOT afin de coordonner les politiques sectorielles d'urbanisme, d'habitat, de déplacement et d'équipements commerciaux au sein du territoire pour les 15 prochaines années à venir.

La Loi ENE (Loi portant Engagement National pour l'Environnement) du 12.07.2010 renforce le rôle du SCOT qui doit répondre aux enjeux du développement durable en déclinant les objectifs du Grenelle de l'Environnement au plus tard le 1^{er} janvier 2017. L'Etat préconise une modification du SCOT pour prendre en compte les points suivants :

1. la nécessité de fixer les objectifs publics en matière de développement des communications électroniques,
2. l'intégration au rapport de présentation d'une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des 10 années précédant l'approbation du SCOT et justifiant les objectifs de consommation chiffrés de limitation de cette consommation.

C'est pourquoi, dans le cadre de la révision du PLU, des modifications mineures peuvent être apportées pour être en compatibilité avec le SCOT

✓ **Loi NOTRE – Nouvelle Organisation Territoriale de la République -**

Le Président de la CAPE a remis un courrier à Mme le Maire lui indiquant le vœu relatif à l'intercommunalité.

Le seuil minimal de 15 000 habitants pour les communautés de communes entraîne une transformation en profondeur de la carte intercommunale. En effet, la recomposition des périmètres intercommunaux, conséquence de la Loi NOTRE, s'inscrit dans un contexte territorial en forte mutation. La constitution de grandes métropoles, de part et d'autre de l'Eure dans les Yvelines et autour de Rouen, crée une situation concurrentielle que nous devons impérativement prendre en considération, afin d'assurer l'avenir de notre intercommunalités. A l'échelle de la grande Normandie, il deviendra plus difficile, pour chaque territoire isolé, de faire entendre sa voix .

Les nouvelles entités intercommunales doivent voir le jour au 1^{er} janvier 2017. Le Préfet de l'Eure qui pilote cette démarche, devrait soumettre à l'avis des communes, un schéma

départemental dès mars 2016. Il y a donc urgence à s'interroger sur la pertinence du périmètre actuel de la CAPE.

Les Maires des communes membres de la CAPE ont exprimé le souhait, à l'unanimité, d'engager une réflexion dans le but de faire évoluer le périmètre intercommunal.

La priorité serait de constituer une intercommunalité élargie, sur l'axe Seine, autour d'objectifs de développement économique et industriels, de valorisation touristique et de renforcement des mobilités et fondée sur une ambition partagée.

Madame le Maire indique qu'une réunion de travail sur le sujet va être organisée le 20 octobre 2015 à 20 H

- *Vincent LEROY souhaite s'inscrire à la journée d'actualité sur la « Loi NOTRE et ses conséquences sur les nouvelles relations au sein du bloc communal » qui va se dérouler à Rouen le 19 novembre 2015.*

SYNDICAT DE VOIRIE

Le Président du syndicat nous transmet le compte-rendu de la réunion du 02 septembre ainsi qu'un rapport d'activités (*Vincent LEROY nous avait fait le récit au cours du dernier conseil municipal des décisions prises par le syndicat*).

Un tableau des voiries actuellement classées au SIVU nous est transmis, Le Conseil Municipal confirme les 9 947 m de longueurs de voiries communales répertoriées et contrôlées par le Syndicat de voirie des cantons de Vernon.

Egalement, le conseil municipal doit délibérer sur les statuts du syndicat afin de pouvoir autoriser celui-ci à exécuter et à facturer des travaux dans les communes ne faisant pas partie du syndicat. Les modifications concernent les articles 4 et 11 des statuts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal refuse par **6 voix contre, 1 voix pour** (*Vincent LEROY*) et **1 abstention** (*Sandrine PRUNIER-BOSSION*) les modifications des Art. 4 et Art.11 tels qu'ils ont été établis.

Concernant l'art 11, le conseil municipal indique que le syndicat ne possède pas le personnel ni les équipements pour se substituer à une entreprise et que la superficie du syndicat suffit à elle seule pour être entretenue.

QUESTIONS VOIRIE

Vincent LEROY a questionné M. Thierry ANGOULVANT sur divers points de voirie.

1. *Question* : **Apposition d'un miroir à l'intersection de la RD 75 avec l'ancienne voie de chemin de fer sortie « cimetièrre des animaux »**

Réponse : Avis défavorable, ce dispositif est proscrit hors agglomération.

2. *Question* : **Travaux de réfection sur la RD75 , une reprise d'accotements est-elle envisagée ?**

Réponse : Les travaux de comblement de rechargement des accotements sont en cours de réalisation en régie par les agents du centre de Pacy sur Eure.

3. *Question* : **Afin de procéder à l'entretien de la voie parallèle à la RD 181, bien vouloir installer les panneaux et apposer le balisage adéquat pour sécuriser les lieux.**

Réponse : Accord sur le principe d'une neutralisation de voie au bénéfice de la sécurisation lors de notre intervention

CHEMIN DE LA ROSE – Modification de superficie

Suite au souhait de la commune de vendre partiellement le chemin rural dit chemin de la Rose situé sur la commune d'une superficie de 4538 m² à M. DUHAMEL , il s'avère que la propriétaire d'une parcelle avoisinante au chemin rural n'a pas été contactée en vertu de

l'article L 161-10 du Code Rural. De ce fait, la propriétaire va être contactée pour faire savoir si elle exerce ou pas son droit de préférence ceci dans le délai d'un mois.

De plus, une erreur de métré a été faite, il faut lire 4 538 m² et non pas 4 310 m².

Le conseil Municipal autorise, à l'unanimité, la modification de la superficie de terrain.

SECURITE

- ✓ Vincent LEROY a remis aux conseillers municipaux, un livret où figurent les aménagements de sécurité routière sur la commune.

En effet, l'équipe municipale est sensible à la revendication des administrés sur la sécurité pour les usagers de la route et des habitants de Douains. Ce projet comprend la pose de coussins berlinois dans différents points de la commune ainsi que l'acquisition et la pose de radars pédagogiques.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

1. la réalisation de dos d'âne pour la mise en sécurité des rues de la commune de DOUAINS
2. L'installation de 3 radars pédagogiques

Une demande de subvention sera demandée auprès du Conseil Départemental ainsi qu'auprès des amendes de police.

S.I.E.G.E

Le Président du syndicat d'électricité nous a convoqué à une réunion intercommunale le 14 octobre 2015 sur le site de la CAPE pour préparer les programmes de travaux pour 2016.

Nous avons précédemment envoyé au SIEGE, nos priorités pour 2016 à savoir :

- Hameau de Gournay – prolongation de l'existant jusqu'à la 1^{ère} maison du Hameau en venant du bourg de DOUAINS
- Route des Métreux – Nouvelle opération – Prolongation du réseau jusqu'au Cimetière.

Contrat d'entretien du réseau d'éclairage public : L'Entreprise RAOULT a été contactée et nous a fourni un contrat qui doit être étudié avant toute signature. La décision de lui confier l'entretien ou pas va être prise lors d'un prochain conseil, ce contrat débiterait au 1^{er} janvier 2016.

- ✓ Une déclaration a été faite à notre assurance pour que l'on soit dédommagé du candélabre détérioré, chemin de l'ancienne gare.
- ✓ L'autre candélabre endommagé chemin de la Grâce nous a été remboursé par notre assureur.

S.E.T.O.M.

- ✓ Le bilan d'activités 2014 où un rapport a été établi sur la qualité et le coût du service est à la disposition du public en mairie ou en téléchargement sur le site Internet www.setom.fr

QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Le lundi 5 octobre à 19 H 30 Madame le Maire a organisé une réunion avec les parents d'élèves sur différents points en dehors du cadre scolaire. Notamment :
 1. **la garderie du mercredi après-midi.** – Une enquête va être menée auprès des parents de toute l'école (comprenant les communes du SIVOS) afin de connaître le nombre d'enfants susceptibles d'être inscrits à cette garderie.
 2. Les incivilités pendant les garderies périscolaires
 3. Le stationnement devant l'école et la mairie
 4. **les chauves-souris** - l'équipe pédagogique va organiser une soirée d'information (diaporama avec un intervenant) le jeudi 5 novembre 2015 de 18 H 30 à 20 H environ.
- ✓ Un procès-verbal d'installation au 1^{er} septembre 2015 a été pris pour Cécile CLET

- ✓ Commémoration du 11 novembre. Une invitation va être adressée à tous les habitants pour y assister ainsi qu'au Vin d'Honneur qui suivra.
- ✓ Madame le Maire a demandé aux élus présents de retenir les dimanches 6 et 13 décembre 2015 en raison des élections régionales. Un planning de permanences va être établi.
- ✓ Un algeco a été acheté pour qu'il soit installé au terrain de football. Michel Le Morvan indique qu'il est possible d'en avoir un 2^e pour le même prix.
 - Vincent LEROY indique qu'une déclaration préalable devra être faite pour l'installation de l'algeco.
- ✓ Michel le Morvan réclame un abri bus pour les enfants qui attendent le car à GOURNAY. La question est de savoir où peut être installé cet abri ? Actuellement, nous n'avons pas d'emplacement pour cela.
- ✓ L'idéal serait de mettre l'abri bus à la place du château d'eau de Gournay. Pertinente suggestion mais encore faut-il pouvoir abattre ou démonter le château d'eau. Une recherche va être faite pour retrouver le devis qui avait été établi il y a quelques années afin d'avoir une notion de prix./
- ✓ Michel le Morvan signale que par 2 fois, le trajet du car a été modifié et que plusieurs samedis le bus n'est pas passé ! Un courrier va être adressé à la Direction des Transports de la CAPE.
- ✓ M. Pierre MOLKHOU, historien, a communiqué à M. UGUEN un ouvrage établi pour une autre commune afin de constater du travail accompli et ses recherches.
- ✓ L'eau d'alimentation est conforme aux exigences de qualité pour l'ensemble des paramètres mesurés/
- ✓ Le Vélo Club de Pacy remercie la commune pour la subvention qui lui a été accordée.

P.L.U.

Au cours de la réunion du 7 octobre, la commission du PLU a défini l'orientation centrale de DOUAINS qui reste un village rural. Différents aspects ont été vus, notamment :

- ✓ La croissance démographique
- ✓ L'identité communale
- ✓ Les activités économiques
- ✓ L'environnement
- ✓ La qualité de vie.

La prochaine réunion sur le PADD va se dérouler le 12 novembre. Auparavant, une réunion préparatoire va avoir lieu le 3 novembre 2015 à 20 H.

URBANISME

- **D.I.A** – concernant une propriété 9 rue des Juris Le conseil municipal ne souhaite pas exercer son droit de préemption.
- **DICT concernant :**
 - Normandie Parc – Avenue du Capitaine de Vandière de Vitrac – Extension de réseau électrique en souterrain.
- Mme RIBEIRO DA COSTA nous adresse copie du courrier adressé à ses voisins par laquelle elle va procéder au crépi de son mur de clôture. Après avoir rencontré Mme le Maire, Mme RIBEIRO doit remettre en état le chemin d'accès privé, dès la fin des travaux.
- Le 13 novembre réunion COPIL avec M.A.G.

Fin de la réunion à 0 heure 30 minutes

Vu, le Maire

C. COUÂNON